



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 15 octobre 2015

Signature d'un accord de concertation sur les tarifs bancaires à La Réunion

Mercredi 14 octobre 2015, Dominique SORAIN, préfet de La Réunion, a signé un accord de concertation sur les tarifs bancaires avec les représentants des établissements de crédit de La Réunion, sous l'égide de la Fédération Bancaire Française de La Réunion (FBFR).

Les frais de tenue de compte seront alignés sur ceux pratiqués en métropole.

L'objectif de ce protocole est de « faire en sorte qu'en trois ans, les moyennes départementales des frais de tenue de compte rejoignent les moyennes France entière des établissements facturant des frais de tenue de compte », comme le préconise le rapport Constans. La réalisation de cet objectif triennal fera l'objet de réunions de suivi annuelles avec les établissements de crédit, présidées par le représentant de l'État et en présence de l'IEDOM.

Ce protocole d'engagement relatif à la convergence des frais de tenue de compte de la clientèle de particuliers à La Réunion s'inscrit dans l'esprit des recommandations du rapport Constans sur la tarification des services bancaires dans les départements et collectivités d'outre-mer. Remis au gouvernement le 30 juillet 2014, ce rapport dressait un état des lieux et proposait des objectifs de convergence avec les tarifs métropolitains. L'état des lieux montrait que dans les DOM, la convergence était presque entièrement réalisée (15 tarifs sur 20 étant, en moyenne, moins élevés dans les DOM qu'en métropole), à l'exception des frais de tenue de compte. Aujourd'hui à La Réunion, les 2/3 des tarifs bancaires observés par l'IEDOM sont en deçà des tarifs moyens pratiqués en métropole.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974